



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL A LA PRUDENCE ET A LA RESPONSABILITÉ DES USAGERS DE L'EAU

Auch, le 21 juin 2022

Chaque année, les acteurs de l'eau se réunissent, dans le cadre du COmité Départemental sur la Ressource en Eau (CODRE), pour partager leurs informations et leurs données concernant la situation hydrologique du département. Ils les confrontent à l'estimation des besoins en eau de tous les usages durant la période d'étiage qui court jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Cette instance locale s'inscrit dans le cadre de la démarche d'anticipation conduite par le Gouvernement qui a réuni le comité d'anticipation et de suivi de la situation hydrologique en mai.

Réuni le jeudi 9 juin, le comité a partagé le constat suivant : si les mois de septembre et décembre 2021 ont été pluvieux, avec des épisodes intenses et de courte durée, les mois suivants sont déficitaires, en particulier février et mai. Le mois de mai 2022 est ainsi le mois le plus sec enregistré depuis 1960, avec un déficit pluviométrique de 80 % par rapport à la normale. En ce mois de juin, l'état de la recharge naturelle en eau est déficitaire. Ainsi, à l'instar de nombre de départements de France, les prévisions météorologiques laissent présager des tensions hydrologiques qui pourraient contraindre les usages de l'eau durant l'été. Cette situation nécessite dès à présent une vigilance particulière de la part de tous les usagers de l'eau sur l'ensemble du département, pour veiller aux enjeux d'accès à l'eau potable et de salubrité publique, tout en restant attentif aux activités agricoles et énergétiques.

Dans le cadre d'une démarche de responsabilité collective de préservation de la ressource en eau, le préfet du Gers appelle donc à une utilisation raisonnée et économe de la ressource en eau. Les collectivités, les professionnels et l'ensemble des usagers sont ainsi invités à surveiller leur consommation en eau.

Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.68

Portable. 06.34.31.26.98

Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Il est rappelé que les seuls prélèvements autorisés à usage irrigation sont ceux délivrés par l'administration.

L'ensemble des acteurs de l'eau du département reste mobilisé tout au long de l'été. Ainsi, en cas d'évolution défavorable de la situation hydrologique et météorologique, des mesures complémentaires de restriction des usages pourront être prises.

L'eau est l'affaire de tous, économisons-la, partageons la !